

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"HAUT VAL DE SÈVRE"

-----

PROCÈS VERBAL

-----

SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
du Mercredi 9 septembre 2015



L'an deux mille quinze, le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués, se sont rassemblés, en session ordinaire, dans la salle de conseil de la communauté de communes "Haut Val de Sèvre".

Nombre de membres en exercice : 48

Présents : Daniel JOLLIT, Gérard PERRIN, Jean-Luc DRAPEAU, Jean-Claude ROBIN, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Christian VITAL, Elisabeth BONNEAU, Jean-Pierre BERTHELOT, Philippe MATHIS, Roseline GAUTIER, Bruno LEPOIVRE, Claude BUSSEROLLE, Colette BERNARD, Estelle DRILLAUD-GAUVIN, Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, Régis MARCUSSEAU, Vincent JOSEPH, Léopold MOREAU, Alain ROSSARD, Marylène CARDINEAU, Daniel PHILIPPE, Patrice AUZURET, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Rémi PAPOT, Régis BILLEROT, Didier PROUST, Michel RICORDEL.

Présent sans voix délibérative : Christian BOUTIN

Excusés et Pouvoirs : Fabrice ALLARD, Roseline BALOGE, Maryvonne IMPERIALI, Jérôme BILLEROT donne pouvoir à Régis BILLEROT, Joël COSSET donne pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT, Michel GIRARD donne pouvoir à Philippe MATHIS, Hélène HAVETTE donne pouvoir à Bruno LEPOIVRE, Pascal LEBIHAIN donne pouvoir à Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, Eliane BOUZINAC DE LA BASTIDE donne pouvoir à Marylène CARDINEAU, François COURTOIS donne pouvoir à Alain ROSSARD.

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET



**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL : DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT**

Vu le Code de Commerce,  
Vu l'avis du bureau en date du 02 septembre 2015,

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) doit se réunir le 23 septembre prochain afin d'émettre un avis relatif à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SNC LIDL.

Il est précisé que cette demande fait suite au dépôt de permis de construire déposé en mairie d'Azay-le-Brûlé le 24 juillet 2015 relatif à la création d'un supermarché à dominante alimentaire d'une surface de vente de 1 420 m<sup>2</sup>.

Aussi, Monsieur le Président ajoute qu'au sein de la CDAC, la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" dispose de 2 voix : l'une en tant que Président de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" dont la commune d'Azay-le-Brûlé est membre et l'autre en tant que Président de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" en charge du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Aussi, convient-il de désigner un remplaçant à Monsieur le Président pour siéger en CDAC, au titre du SCOT.

Monsieur le Président précise que la commission urbanisme de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" émettra un avis sur le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale le 22 septembre prochain.

Aussi, Monsieur le Président propose la candidature de M. Rémi PAPOT en tant que Vice-Président en charge de l'urbanisme, et demande aux membres du Conseil de faire connaître d'éventuelles candidatures.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, DÉSIGNE Rémi PAPOT pour siéger à la CDAC du 23 septembre 2015 afin de remplacer Monsieur le Président de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" au titre du SCOT.

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR ET EFFACEMENTS DE DETTES**

Vu l'avis du bureau en date du 02 septembre 2015,

Monsieur Le Président expose que des créances irrécouvrables sont présentées par M. le Trésorier de Saint-Maixent l'Ecole à l'issue de la procédure contentieuse.

#### Budget principal:

Ces impayés de factures concernent essentiellement la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Admission en non-valeur :	6 876.99 €
Effacement de dette :	20 543.49 €

#### Budget Annexe STEP ATLANSEVRE

Admission en non-valeur :	5 425.26 €
---------------------------	------------

#### Budget Annexe SPANC

Admission en non-valeur :	173.40 €
---------------------------	----------

#### Budget Annexe Assainissement HVS

Admission en non-valeur :	476.44 €
Effacement de dette :	1 549.32 €

Le montant total de ces admissions et de ces effacements de dettes est de 35 044.90 €.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, ADMET en non-valeur et effacement de dette le montant de 35 044,99€

### **DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS**

Vu l'avis du bureau en date du 02 septembre 2015,

#### BUDGET ANNEXE RESIDENCES MON VILLAGE SOUVIGNE-PAMPROUX

En toute fin d'année 2014, nous avons affiliés à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ce budget annexe afin de bénéficier du dispositif de la livraison à soi-même.

Afin que les écritures de 2014 puissent être déductibles de la TVA, il convient d'annuler les écritures de 2014 réalisées en TTC et de les reprendre sur 2015 en HT.

Pour ce faire, il est demandé au conseil de Communauté de bien vouloir autoriser la décision modificative de crédits suivante :

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Chap 011 C/616 Assurances	21 432.00 €
---------------------------	-------------

Chap 011 C/627 Frais bancaires	500.00 €
--------------------------------	----------

##### Recettes

C/773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	21 942.00 €
--	-------------

#### Section d'investissement

##### Dépenses

C/2313 opération 2043 Travaux	1 188 281.00 €
-------------------------------	----------------

##### Recettes

C/2313 opération 2043 Travaux 1 188 281.00 €

Pour information, l'annulation des écritures de 2014 s'élève à 1 210 221.20 €, la reprise des écritures en HT s'élève à 1 014 234.95 € ce qui nous permet une récupération de TVA de 195 986.25 €.

#### BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Une somme de 21 336.00 € doit être payée aux services fiscaux :

Taxe d'aménagement lié à la construction du bâtiment : 2 avis de 9 878.00 € chacun,  
Archéologie Préventive : 1 580.00 €

Afin d'honorer ces dépenses, il est demandé au conseil de Communauté de bien vouloir autoriser la décision modificative de crédits suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap 011 C/605 Travaux 21 336.00 €

Recettes

Chap 042 C/71351 Gestion des stocks 21 336.00 €

Section d'investissement

Dépenses

Chap 040 C/3551 Stock de produits finis 21 336.00 €

Recettes

Chap 16 C/ 1641 Emprunts en euros 21 336.00 €

#### BUDGET ANNEXE SPANC

Sur ce service, la prévision de la prime d'assurance a été évaluée trop justement.

De plus, aucune prévision n'a été budgétée pour les admissions en non-valeur indiquées au point précédent.

Il est demandé au conseil d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap 011 C/616 Assurance 500.00 €

Chap 65 C/6541 Admission en non valeurs 175.00 €

Recettes

Chap 70 C/7062 Redevance d'assainissement 675.00 €

#### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT HVS

Aucune prévision n'a été budgétée pour les admissions en non-valeur indiquées au point précédent. Il est demandé au conseil d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap 65 C/6541 Admission en non valeurs 477.00 €

Chap 65 C/6542 Créances éteintes 1 550 .00 €

Recettes

Chap 70 C/7068 Autres prestations de services 2 027.00 €

#### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ATLANSEVRE

Aucune prévision n'a été budgétée pour les admissions en non-valeur indiquées au point précédent. Il est demandé au conseil d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap 65 C/6541 Admission en non valeurs 5 450.00 €

Recettes

Chap 70 C/7068 Autres prestations de services 5 450.00 €

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE les décisions modificatives de crédit exposées ci-dessus.

### **« LES JEUNES SONT DANS LA PLACE - « EDITION 2015 »**

Vu l'avis de la Commission « Développement Local » en date du 2 mars 2015,

Vu l'avis du bureau en date du 02 septembre 2015,

Monsieur le Président informe que la troisième édition de l'évènement « Les jeunes sont dans la place ! », organisé par la Communauté de Communes en partenariat avec les jeunes et les acteurs intervenant auprès de la jeunesse sur le territoire, se tiendra samedi 3 octobre à Saint-Maixent-l'Ecole autour de la thématique du gaspillage

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de travail en réseau initié depuis avril 2011 sur le territoire du Haut Val de Sèvre. Elle a pour objectif de faciliter l'information sur les services et les actions à destination des jeunes.

Pour les professionnels concernés par le projet, il est essentiel d'impliquer les jeunes dans l'organisation de l'évènement. Plusieurs temps de rencontres collectifs et individuels sont organisés avec les jeunes de façon à co-construire et organiser avec eux l'évènement.

Lors de cette édition, sur la thématique « anti-gaspillage », plusieurs activités sont proposées autour de la place du marché de Saint-Maixent-l'Ecole : disco-soupe, initiation et démonstration de roller et skate, concerts, kermesse, espace radio et échange, exposition dans les commerces...

L'ambition de ce projet est d'offrir un espace d'expression et d'information pour la jeunesse afin de valoriser et susciter leurs initiatives. Il s'agit aussi de montrer comment les jeunes peuvent être acteurs, citoyens, s'engager et participer à la vie associative. Cet évènement doit également créer la rencontre entre jeunes, professionnels, associations et élus locaux.

Plan de financement de l'évènement

DEPENSES		RECETTES		
Prestation (skate et roller)	1 560 €	✓ Financements publics nationaux		
Frais et technique concerts	1 000 €			
SACEM	153 €		● DDCSPP	600 €
Communication (affiches)	671 €		● Région (CRDD)	1 514 €
Matériel animation	610 €		● Département	820 €
Repas bénévoles et buvette	600 €		● CAF	900 €
Assurance	200 €			
		✓ Autofinancement ( <b>minimum 20 %</b> )	960 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 794 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 794 €</b>	

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, VALIDE l'organisation de l'évènement « Les jeunes sont dans la place », VALIDE le budget prévisionnel, SOLICITE les demandes de subventions exposées ci-dessus auprès des partenaires financiers, et AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

### **CREATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MEDIATHEQUES**

Vu la commission Médiathèque qui s'est réunie le 20 mai 2015,

Vu l'avis du comité technique du 7 juillet 2015,

Vu l'avis du bureau en date du 02 septembre 2015,

Monsieur le Président expose que l'ouverture de la médiathèque Aqua-Libris rend le règlement intérieur actuel obsolète.

La création de cette nouvelle structure intercommunale entraîne des changements de fonctionnement pour ce service et le règlement intérieur doit être adapté et complété.

Il propose donc la mise en place d'un nouveau règlement intérieur, prenant en compte l'accès et le respect du service public, les règles d'hygiène et de sécurité, les règles de prêt, de consultation sur place et de reproduction des documents applicables aux usagers individuels et les règles d'accueil des groupes.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, APPROUVE le nouveau règlement intérieur des médiathèques.

**MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

Vu l'avis du bureau en date du 02 septembre 2015,

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

M. MOREAU en tant que Président de l'association départementale des Maires souscrit aux termes de la motion présentée.

M. PHILIPPE regrette que la motion aborde la question des médias et de leur rôle au sujet du traitement de l'information relative aux collectivités.

Sur ce point, M. DRAPEAU indique qu'effectivement certains médias s'appliquent à dénigrer le rôle des collectivités.

M. BUSSEROLLE précise qu'il s'abstiendra sur ce point considérant que les baisses de ressources des collectivités actuelles ne sont que la suite de baisses précédentes (réforme de la taxe professionnelle).

M. MATHIS ajoute que le niveau des baisses actuelles est conséquent puisque sur 3 ans, de 2010 à 2013, près de 11 milliards seront supprimés.

M. BERTHELOT ajoute que si effectivement les baisses de dotations sont une réalité, il appartient toutefois aux collectivités d'être attentives aux économies à produire.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré (2 abstentions), APPROUVE les termes de la motion de l'AMF relative aux conséquences de la baisse massive des dotations de l'État



Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté quant au rassemblement le 12.09.15 à 11h30 en gare de Saint-Maixent l'Ecole pour préserver les arrêts TGV menacés dans le cadre de la mise en service de la LGV SEA.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h10.